



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires

Question écrite n° 26757

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires. Apprendre à se respecter, apprendre à comprendre le monde qui les entoure, développer la compassion et l'empathie sont nécessaires pour former les générations de demain. Concernant le handicap, tout le monde s'accorde sur le besoin de faire évoluer les mentalités et de rompre les préjugés dès le plus jeune âge, et l'école a évidemment son rôle à jouer non seulement pour répondre aux questions, aux craintes et aux préjugés des enfants sur le handicap qui viennent souvent d'une méconnaissance, mais aussi pour faciliter l'enseignement du vivre ensemble et l'intégration des enfants en situation de handicap. Il lui demande les actions qu'il entend mettre en place afin de mieux faire connaître la question du handicap, d'instaurer le dialogue parmi les élèves et les équipes éducatives, d'accompagner la prise de conscience autour des enjeux de la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

Texte de la réponse

Permettre à l'École de la République d'être pleinement inclusive est une ambition forte du Gouvernement qui a fait du handicap une priorité du quinquennat. La construction de l'école inclusive doit garantir la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap. La sensibilisation de tous, élèves et équipes éducatives, au handicap est un enjeu majeur de l'école inclusive et s'inscrit dans le cadre de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) pour la lutte contre les discriminations liées au handicap. La loi n° 2019-791 pour une « école de la confiance » consacre son chapitre IV à l'école inclusive. L'article 46 du chapitre II indique qu'un cahier des charges précise par arrêté la formation initiale spécifique concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ce changement s'inscrit dans le cadre d'une réforme globale de la formation initiale dont l'objet est notamment de renforcer considérablement la formation relative à la scolarisation et à l'adaptation des contenus pédagogiques aux besoins des élèves en situation de handicap. Depuis la rentrée scolaire 2019, un nouveau référentiel de formation intitulé « Former l'enseignant du XXI^e siècle » des futurs professeurs des premier et second degrés est mis en œuvre. Il définit le contenu de la formation délivrée au sein des INSPE et fait de l'inclusion des élèves un axe de formation à part entière pour les enseignants des premier et second degrés. De plus, la circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019 « pour une école inclusive » porte la création d'un service public de l'école inclusive dès la rentrée scolaire 2019. Ce service spécifique au sein des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) est notamment dédié à la coordination des différents acteurs pour faciliter l'accompagnement et le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Des professeurs ressources peuvent ainsi mieux accompagner les enseignants afin de répondre de manière concrète aux besoins des élèves présentant des troubles des fonctions visuelles ou auditives. Tous les ans, lors de la journée internationale des personnes handicapées qui se tient le 3 décembre, des actions de sensibilisation sont mises en œuvre dans toutes les académies et de nombreux établissements. À l'occasion de cette journée, comme tout le reste de l'année, le MENJS se mobilise aux côtés de grandes associations et de ses partenaires pour impulser et relayer des

actions dans les écoles et les établissements scolaires, dans l'objectif de : - sensibiliser l'opinion publique, la communauté éducative et l'ensemble des élèves aux enjeux de la scolarisation des élèves handicapés ; - faire connaître et valoriser les actions de proximité conduites au quotidien par les associations et la communauté éducative ; - mieux faire connaître les avantages que présente l'inclusion des élèves en situation de handicap dans notre société. L'organisation d'actions de sensibilisation autour de l'école inclusive est fortement recommandée dans les écoles et établissements scolaires afin de permettre à la communauté éducative et à l'ensemble des élèves de réfléchir et d'échanger sur le handicap, l'acceptation des différences et le vivre ensemble. Par ailleurs, la plateforme numérique nationale « Cap école inclusive » propose des ressources pédagogiques de formation continue à destination des enseignants, afin de leur donner les informations nécessaires et les outils pédagogiques adaptés à l'accueil et à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il existe également d'autres ressources pour accompagner les actions sur le terrain. Notamment, le site Eduscol propose des outils pour accompagner la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ainsi que des ressources (films, outils, adaptations, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26757

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1150

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 247